

LCP

ASSEMBLÉE NATIONALE

LETTRE DE CONSULTATION

Marché public à procédure formalisée

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique
modifié par décret n°2021-357 du 30 mars 2021 - art. 1

Toute information concernant LCP fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

POUVOIR ADJUDICATEUR :

La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale, au capital de 40.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 429 947 013 et dont le siège social est situé à Paris – 106 rue de l'Université 75007 Paris, représentée par son représentant légal.

1- DESCRIPTION DU MARCHÉ

OBJET ET FORME DU MARCHÉ :

La présente consultation a pour objet la prestation de mise à niveau de la post-production et les prestations de maintenance corrective et évolutive des installations de production et post-production de LCP-Assemblée nationale. Le marché ne présente qu'un seul lot.

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché est conclu pour une période de **3 ans** à compter de la date de notification du marché.

Le marché est reconductible une fois pour une durée de **2 ans**. La reconductibilité sera confirmée au plus tard 6 mois avant la date anniversaire de signature du marché.

CALENDRIER D'EXECUTION :

- Lancement de l'appel d'offre : **13 juin 2022**
- Clôture de l'appel d'offre et réception des candidatures : **18 juillet 2022**
- Réponses aux candidats : **à partir du 18 juillet 2022**
- Lancement du projet de migration : **5 septembre 2022**

LIEU ET DATE DE DEMARRAGE DES PRESTATIONS :

Siège LCP-Assemblée nationale :

- 106 rue de l'Université 75007 Paris, France
- 126 rue de l'Université, 75007 Paris, France

Démarrage des prestations de maintenance : **1^{er} janvier 2023**

PERSONNE RESPONSABLE :

Corinne Guis (Secrétaire Générale)

DEFINITION DU BESOIN :

Voir cahier des clauses techniques particulières joint.

2- PRIX ET REGLEMENT

PRIX :

Les prix négociés ne pourront être révisés à la hausse durant la durée du marché y compris dans le cas d'une hausse des prix publiés du prestataire. Ces prix seront forfaitaires pour le périmètre de prestations déterminé, aucun frais de débours ne sera facturable en région parisienne.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les prestations objet du marché seront payées par virement sur présentation de la facture. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) éventuel(s) sous-traitant(s) éligibles au paiement direct seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3- REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation peut être téléchargé à tout moment et gratuitement à l'adresse suivante : <https://lcp.fr/la-chaine/marches-publics-et-mises-en-concurrence-28488>.

Nous recommandons aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier à l'adresse aolcpan@lcp.fr, afin de recevoir les annexes techniques. Cette identification permettra aux candidats d'être informés automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation ou des réponses apportées aux questions posées par les différents candidats.

Le téléchargement anonyme du dossier de consultation est possible mais dans ce cas le pouvoir adjudicateur sera dans l'impossibilité de prévenir le candidat d'un changement dans le dossier de consultation ou des réponses apportées aux questions posées par les différents candidats.

Si le candidat rencontre des difficultés pour télécharger les pièces du dossier, il peut contacter la société via l'adresse mail : aolcpan@lcp.fr.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

- La présente Lettre de consultation (LC),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP) et ses quatre annexes.

MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

A l'initiative du candidat :

Les candidats pourront proposer des solutions alternatives pour répondre aux besoins exprimés, en complément de leur réponse au dossier de consultation. Cependant, ils devront indiquer ce que ces solutions impliqueront pour la chaîne.

En revanche, ils ne pourront pas apporter de modifications aux pièces du dossier de consultation de l'entreprise. S'ils s'aperçoivent d'une incohérence sur une ou des pièces, ces derniers devront alerter le pouvoir adjudicateur via l'adresse mail : aolcpan@lcp.fr.

A l'initiative du pouvoir adjudicateur :

LCP se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat devra dès lors prendre en compte les pièces modifiées pour élaborer son offre. **Si la date limite pour la remise des offres venait à être reportée, la disposition précédente serait elle-même reportée.**

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail utilisée par le candidat lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les mails ne soient pas filtrés par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

QUESTIONS DES CANDIDATS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de leurs offres, les candidats devront faire parvenir **au plus tard le 11 juillet 2022 à 12H00**, une demande par voie électronique à l'adresse mail : aolcpan@lcp.fr.

Des réponses seront adressées aux mails des différents candidats ayant manifesté leur intention de répondre au présent marché via l'adresse mail citée ci-dessus, au plus tard le **13 juillet 2022 à 12H00**. **Aucune réponse ne sera adressée en dehors de cette voie de communication.**

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises lors de la manifestation de leur candidature (courriel donné).

4- MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

La transmission des candidatures/ offres doit se faire de façon électronique. La signature électronique des documents n'est pas obligatoire. Une signature scannée est suffisante.

Les personnes physiques qui signent les documents de la candidature et de l'offre doivent impérativement avoir la capacité juridique d'engager l'opérateur économique et/ou le groupement d'opérateurs économiques en cas de groupement.

A ce titre, les personnes signataires doivent apporter la preuve de leur habilitation à signer la candidature et l'offre de l'opérateur économique ou du groupement, en fournissant dans le dossier les documents justificatifs nécessaires (Extrait K-bis, pouvoir ou délégation de signature, mandat donné les opérateurs économiques membre du groupement, etc.).

REPONSE AU FORMAT ELECTRONIQUE :

Les plis sont transmis à l'adresse mail suivante : aolpcan@lcpn.fr, avant **18 juillet 2022 à 12H00**.

Conformément à l'article R2143-2 du Code de la commande publique, les candidatures et offres hors délais seront éliminées.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire se substitue au premier ; il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif. A défaut, la seconde offre, qui annule et remplace la première offre déposée, sera incomplète.

5- CANDIDATURES

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE :

- Présentation de la société,
- [DC1](#) (Lettre de candidature) ou équivalent,
- [DC2](#) (Déclaration du candidat) ou équivalent avec mention obligatoire des effectifs, des moyens matériels et des références des 3 dernières années en lien avec l'objet du marché.

Les candidats peuvent également transmettre le formulaire [DUME](#) à l'instar des DC1 et DC2.

Si le candidat prévoit de sous-traiter une partie des prestations lors de l'élaboration de sa candidature, il devra remplir le formulaire [DC4](#) (Déclaration de sous-traitance). LCP-Assemblée nationale se réserve le droit de limiter la sous-traitance de certaines tâches essentielles du marché en exigeant qu'elles soient effectuées directement par le prestataire.

ANALYSE DES CANDIDATURES :

Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché, notamment que le fait d'exécuter ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure eu égard à leur assise financière.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent (par exemple : déclaration appropriée de banque...).

Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités techniques (moyens matériels et humains) et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché.

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats professionnels ou des références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

6- OFFRES

DOCUMENT A TRANSMETTRE AU TITRE DE L'OFFRE :

Le mémoire/cadre de réponse technique est obligatoire. Il devra préciser les moyens que le candidat compte mettre en œuvre pour l'exécution des prestations détaillées dans les documents de la consultation.

Seules les offres conformes aux exigences formulées dans les documents de la consultation seront jugées et classées. Les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées au sens de l'[Article R2152-1](#) du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 seront éliminées.

Les offres sont fermes et définitives. Le pouvoir adjudicateur pourra demander au candidat de préciser la teneur de son offre ou de la confirmer. A cet effet, le candidat précisera les coordonnées d'un correspondant en mesure de lui répondre.

Le pouvoir adjudicateur pourra également être amené à demander des justifications lorsque l'offre d'un candidat paraît anormalement basse (conformément à l'[Article L2152-6](#) du Code de la commande publique).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Prix / coût global : 20

Qualité du contenu de l'offre (compréhension du projet, qualité de la méthodologie proposée) : 10

Qualité de l'accompagnement (planning, disponibilité, fréquence des échanges...) : 10

Qualité des profils / intervenants (qualification, expertise et expérience de l'équipe projet) : 15

Valeur technique de la prestation de maintenance évolutive : 20

Valeur technique de la prestation de maintenance corrective et préventive : 25

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise de ces dernières.

Date limite de remise des offres : Le 18 juillet 2022 à 12H00.

Attention : Les propositions délivrées en retard ne seront pas retenues.

Il appartient aux candidats de vérifier la composition de leur dossier. Aucune réclamation ou prorogation de délai ne peut être recevable à la suite du retrait d'un dossier incomplet.

DECLARATION SANS SUITE :

A tout moment, et jusqu'à la notification du marché, la procédure peut être déclarée sans suite conformément à [l'Article R2185-1](#) du Code de la commande publique. Les candidats en seront informés et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

NEGOCIATIONS : NON

Tous les candidats, retenus ou non, seront avisés par courriel du résultat de la consultation.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENUS :

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit fournir :

1. Une attestation sociale à récupérer auprès des services sociaux (disponible à l'adresse suivante : <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>) ou les justificatifs fiscaux et sociaux de l'année qui précède l'année de lancement de la consultation, délivrés par les organismes concernés, datés et signés par le candidat.
2. Un acte d'engagement complété et daté par les représentants qualifiés du/des prestataires
3. Lorsque le candidat emploie des salariés, une déclaration sur l'honneur attestant que le travail sera effectué par des salariés régulièrement employés.
4. Lorsque l'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés est obligatoire ou s'il s'agit d'une profession réglementée : un extrait KBIS ou équivalent (numéro d'immatriculation, carte d'identification, document publicitaire mentionnant le nom ou la dénomination sociale, ...).

En cas de sous-traitance, ces documents doivent être remis par chaque sous-traitant.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Le candidat atteste sur l'honneur par la signature du présent document n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et être en règle au regard de ses obligations sociales, fiscales et du code du travail. Il atteste également sur l'honneur être titulaire d'une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable, destinée à couvrir ses responsabilités civiles et professionnelles, pour un montant en rapport avec l'importance de la commande.

Le candidat
Lu et approuvé
Signature et cachet

En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent marché, les parties concernées conviennent de tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable entre elles dans un délai de deux mois. La recherche d'une solution amiable ne s'applique pas en cas de référé. Le cas échéant, les différends entre le(s) titulaire(s) du marché et LCP seront tranchés par les Tribunaux compétents de Paris.